

# Hollande-Valls-Cazeneuve encouragent un délit mondial de blasphème



**Fatima Nâ'out, condamnée à 3 ans de prison pour avoir  
déclaré en public « *l'égorgement rituel des moutons  
est sadique* »**

Deux événements se sont déroulés ce mois-ci, l'un à Paris, pays des droits de l'homme et, disait-on autrefois, pays de la libre expression, et un second, à Istanbul. Ils concernent le blasphème. Rappelons que le blasphème est une parole ou un discours qui outrage violemment une divinité, une religion et par extension quelqu'un ou quelque chose de respectable.

A Paris, le 6 avril 2016, s'est déroulée une première

mondiale : le blasphème vient d'être considéré comme un crime, y compris pour les blasphèmes transfrontaliers. Un citoyen suisse, directeur de Riposte Laïque suisse, a été condamné par la 17<sup>e</sup> chambre de Paris pour avoir laissé publier sur internet un article d'un Tunisien. L'article a été jugé blasphématoire pour la religion musulmane. Cette chasse aux sorcières dépasse celle des Etats totalitaires et la justice de notre pays se comporte actuellement en complice des Etats islamiques qui cherchent à brider la libre expression sous couvert de lutte contre le blasphème. Fouquier-Tinville vient de ressusciter. Version mondialiste.

A Istanbul, le 14 avril 2016, dans une réunion, en grande pompe, de l'organisation de la Coopération Islamique qui regroupe 57 Etats, le Premier ministre turc, Erdogan, a fustigé « *le phénomène de l'islamophobie et l'hostilité envers les musulmans qui progressent en Occident* ». Or, dans le monde, l'industrie de l'islamophobie et les lois sur le blasphème n'ont pour but que de supprimer la liberté d'expression en criminalisant toute critique des religions, et en premier lieu de l'islam. Mais, si le Conseil des droits de l'homme de l'ONU n'a pas encore voté de loi contre le blasphème, nombreux sont les Etats islamiques qui ont promulgué dans leur arsenal juridique des lois condamnant ceux qui portent atteinte à la religion musulmane et à ses Livres « sacrés ». Pour ceux qui portent atteinte à [Allah et aux prophètes](#), l'Arabie Saoudite, le Qatar, le Koweït, les Emirats Arabes Unis, l'Egypte etc. ont assorti ces lois de peine de prison et de pénalités financières allant, pour les EAU, par exemple, jusqu'à 7 ans de prison et 543.000 \$ de pénalités.

En Egypte, l'article 98 du Code pénal fixe la condamnation à la prison entre 6 mois et 5 ans pour quiconque « *fait de la propagande, par la parole ou par l'écrit et par tout autre moyen, pour des idées extrémistes en vue de promouvoir la discorde, d'humilier, de mépriser l'une des religions célestes ou les communautés qui s'y rattachent ou ceux qui nuisent à*

*l'unité nationale* ». Comme la loi est élastique, la condamnation touche même ceux qui critiquent les *hadiths* comme ce fut le cas d'Islam Bouhayra qui a mis en doute la véracité de certains *hadiths* attribués à Mohammad. Il a été condamné à un an de prison. On peut aussi citer la condamnation récente de l'écrivain libéral Fatima Nâ'out qui a été condamnée à trois ans de prison pour avoir critiqué la « *manière sadique* » de [l'égorgement des moutons](#) pendant la fête d'al-Adha. Chez nous, [Christine Tasin](#) a été accusée du même « délit ». Nous devons constater qu'en Egypte, malgré le coup d'Etat contre les Frères Musulmans, l'islamo-islamisme reste une force dominante.

Quand on approfondit toutes ces lois contre le blasphème, on est frappé par le fait qu'elles devraient s'appliquer aussi au Coran lui-même qu'elles sont sensées défendre. Car le Coran est un livre blasphématoire : il prône la haine des non musulmans et la violence contre les non musulmans. On peut faire un survol de [quelques versets](#) qui devraient tomber sous le coup de ces lois :

– « *Ce sont certes des mécréants, ceux qui disent : « En vérité, Allah est le troisième de trois. » Alors qu'il n'y a de divinité qu'Une Divinité Unique! (5 :73)*. Le Coran qualifie donc les chrétiens de mécréants, ce qui est une humiliation et un mépris. Le Coran dit aussi : « *Et quiconque désire une religion autre que l'Islam ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants (3 :85)* ». Le Coran dit encore : « *Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'islam (3 :19)* ». Posons-nous cette question : pourquoi les non musulmans doivent-ils supporter ce dédain et ce mépris que leur inflige le Coran ? Pourquoi ne porteraient-ils pas plainte devant la 17<sup>e</sup> Chambre de Paris ?

– Demain donc, même en France, ou même à l'étranger, nous serons poursuivis quand nous déclarerons sur internet, dans un journal, sur une chaîne radiophonique ou autres médias, que le

Coran est falsifié. Alors que le Coran lui-même, dans plusieurs versets, accuse les chrétiens et des juifs de falsifier leurs livres saints : « *Il en est parmi les juifs qui détournent les mots de leur sens [...] (4 :46)* », et « *il y a parmi eux certains qui roulent leur langue en lisant le Livre pour vous faire croire que cela provient du Livre, alors qu'il n'est point du Livre; et ils disent : « Ceci vient d'Allah », alors qu'il ne vient pas d'Allah. Ils disent sciemment des mensonges contre Allah (3 :78)* » Le Coran affirme qu'Allah est le garant de toute falsification : « *En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardiens (15 :9)* ». Pour l'islam donc, seul le Coran n'est pas falsifié.

– Un livre des hadiths hissé à la sainteté va jusqu'à qualifier les juifs de « *frères des singes et des porcs [...]* (al-Tabari, 2/252) ». Ne s'agit-il pas ici de blasphème contre les juifs ?

Le Coran va bien au-delà du simple blasphème : incite les musulmans au meurtre de masse de tous ceux qui refusent d'embrasser l'islam :

– « *Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés (9 :29)* ». Ceux qui refuse d'obtempérer seront éliminés.

– « *Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre [...]* (8 :60) ». Notons que ce verset est le slogan des Frères Musulmans d'Egypte et de l'Union des Organisations Islamiques en France (UOIF)...

– « *Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécru, frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés,*

*enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux [...] (47 :4) ».*

Face à ces versets guerriers d'incitation à la tuerie pour propager l'islam, est-il encore concevable de laisser diffuser, en France et en Occident, un ouvrage qui propage la haine et les massacres tout en laissant ses zélotes agir sans vergogne pour saper notre culture et notre liberté de conscience ? Zélotes qui bénéficient de plus d'un déferlement de haine complice de la part de l'Etat français contre ceux qui manient le parler vrai et mettent en garde le pays contre cette idéologie mortifère drapée de religion.

Messieurs Hollande, Valls, Cazeneuve, messieurs les triumvirs (\*) à virer, au lieu de pourchasser les patriotes, au lieu de les condamner par votre brigade d'incitation à la vertu et de répression du vice, songez à retirer toute cette littérature haineuse et guerrière de l'islam qui pullule sur notre territoire. A commencer par le Coran.

Il en va de la sécurité et de l'avenir de notre pays. Tout passe par le bannissement de cette idéologie criminelle.

## **Bernard Dick**

(\*) De triumvirat : Association de trois personnes qui exercent un pouvoir, une influence.

Au 21/04/21016, nombre d'attaques terroristes islamiques mortelles :



